



Auberchicourt,
Le 22 Septembre 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE N° 2023/126

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R225-1,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu le déroulement compétitions de football organisés par l' A.S.E.F.A., Monsieur Daniel CATTIAUX, Président de l'école de football,
Considérant que ces voies publiques doivent être ralenties à la circulation dans l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique,

ARRETE

Article 1er : La circulation de tous véhicules sauf véhicules prioritaires (médecins, ambulances, véhicules de police, de secours et de lutte contre l'incendie) dans la rue du Chaufour sera ralentie entre la rue Gabriel Péri et l'entrée de Monchecourt le 23 Septembre 2023 à l'occasion d'un plateau qui se déroule au lieu dit "le Chaufour" organisé par l'Ecole de Football.

Article 2 : Les services techniques de la ville seront chargés de disposer des panneaux de ralentissement de part et d'autre de la rue du Chaufour.

Article 3 : Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Monsieur le responsable de EVEOLE,
- Monsieur CATTIAUX Daniel, Président de l'ASEFA
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Monsieur GLOWACKI, Service communication

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire
Marie-Hélène LEROY.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr

4/5
22/09/23

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾

M. Schmitt Damien
ASCEA

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3 catégorie à ⁽²⁾

chauffeur

du 23/09/23 à 8 heures

au 23/09/23 à 20 heures

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le
signature

22/09/23

MS

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

B/15

Je soussigné(e)

M. Lenoy

maire de

Auberchicourt

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu ⁽⁴⁾

Arrête :

M ⁽¹⁾

M. LATINAUX Damien

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de

3

catégorie

à ⁽²⁾

chauffeur

du 23/09/23 à 8 heures

au 23/09/23 à 20 heures

à l'occasion de ⁽³⁾

D'œuvres

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Le Maire

Auberchicourt

, le 22/09/2023

